



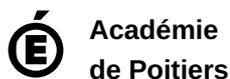
aides financières pour les familles

publié le 25/09/2017

Pour vous aider dans le paiement des frais scolaires (demi-pension, voyage, fournitures...) en cas de difficultés financières, vous pouvez instruire 2 dossiers :

- ▶ un dossier d'aide dans le cadre du fonds social collégien
- ▶ un dossier de bourses départementales

Ces documents sont à retirer auprès du bureau de madame la gestionnaire du collège.
Ces aides peuvent se cumuler avec les bourses de collège nationales.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.